

Bilan de mandature de la
Commission Spécialisée Prévention (CSP)
(2022-2026)

1- Les grands fils rouges des travaux de la CSP

Entre 2022 et 2025, les travaux des membres de la Commission Spécialisée Prévention (CSP) ont réaffirmé leur vision de la prévention et de la promotion de la santé, fondée sur une approche globale de la santé, la réduction des inégalités, le développement du pouvoir d'agir des populations et la participation citoyenne.

- **Une approche globale de la santé et de ses déterminants**

Dès sa réunion du 16 mars 2022, la commission a souhaité réaffirmer les fondements de la promotion de la santé en s'appuyant sur les déterminants de santé et sur une conception globale du bien-être physique, mental, social et environnemental.

Les échanges ont notamment porté sur les liens entre santé humaine, santé animale et environnement à travers l'approche « Une seule santé » (One Health), ainsi que sur l'impact des conditions de vie, de l'éducation, du logement, de l'emploi ou encore du lien social sur l'état de santé des populations.

Cette première séance a permis de poser un cadre commun de réflexion qui a inspiré les travaux de la commission tout au long de la mandature.

- **Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé**

Abordée dès mars 2022 notamment à travers les déterminants sociaux de santé, la nécessité de lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé a ensuite irrigué l'ensemble des avis et contributions de la commission.

Lors de l'examen du Projet Régional de Santé, en septembre 2023, la commission a particulièrement insisté sur la prise en compte des territoires ruraux et des difficultés de mobilité, l'accès aux services pour les publics les plus fragiles, le maintien à domicile des personnes âgées, l'accompagnement au numérique et la nécessité d'adapter les réponses aux réalités territoriales.

Les réflexions menées sur les Maisons Sport Santé en janvier 2023, puis sur l'accès à l'activité physique adaptée en 2024 et 2025, ont également mis en évidence les risques d'inégalités liés aux conditions financières, géographiques ou sociales d'accès à ces dispositifs.

Ainsi, la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé a constitué un fil conducteur permanent des réflexions de la CSP.

- **Renforcer la participation citoyenne et la démocratie en santé**

La participation des citoyens a également constitué une préoccupation majeure de la mandature.

En octobre 2022, dans le cadre des travaux préparatoires au Conseil National de la Refondation Santé, la commission a consacré une séance entière à la mobilisation des habitants dans les démarches de concertation.

Les membres ont formulé de nombreuses recommandations visant à favoriser la participation des citoyens : mobilisation des relais de proximité (centres sociaux, associations, missions locales, collectivités, établissements scolaires), recours à des modes de communication accessibles, accompagnement des publics éloignés du numérique et mise en place de solutions facilitatrices comme les transports ou la garde d'enfants.

Ces travaux ont permis de réaffirmer que la participation des populations est un principe fondamental de la promotion de la santé et un levier essentiel pour renforcer le pouvoir d'agir des personnes et des communautés.

2- Les priorités de mobilisation de la commission

Les priorités de mobilisation de la commission spécialisée prévention se sont appuyées sur la déclinaison du PRS 2023-2024 et le programme de travail a donc priorisé plusieurs axes :

- **Faire des compétences psychosociales un levier structurant de prévention**

À partir de 2023, les compétences psychosociales (CPS) deviennent un axe majeur des réflexions de la CSP.

Lors de la réunion du 17 janvier 2023, la commission s'est saisie de la stratégie nationale de développement des compétences psychosociales chez les enfants et les jeunes. Les débats ont porté sur les moyens de renforcer les compétences des professionnels intervenant auprès des enfants, des jeunes et des familles.

Les échanges ont notamment mis en avant le nécessaire développement de l'offre de formation, l'intégration des CPS dans les projets territoriaux, la sensibilisation des professionnels de santé, le rôle des familles et les enjeux de prévention du mal-être et du suicide.

Cette dynamique s'est poursuivie lors de la réunion du 17 avril 2024 puis lors de celle du 30 avril 2025 consacrée au déploiement régional de la stratégie CPS.

Les discussions ont alors porté sur la nécessaire mobilisation coordonnée de nombreux partenaires (Éducation nationale, DRAJES, Protection Judiciaire de la Jeunesse, acteurs associatifs, collectivités, professionnels de santé) ainsi que sur l'importance de développer un continuum d'interventions tout au long de la vie de l'enfant et du jeune.

- **Promouvoir l'activité physique comme déterminant majeur de santé**

La promotion de l'activité physique adaptée a particulièrement mobilisé la commission.

Dès le 17 janvier 2023, la CSP a travaillé sur le déploiement des Maisons Sport Santé et sur les conditions permettant aux personnes atteintes de maladies chroniques d'accéder à une pratique adaptée.

Cette réflexion s'est amplifiée lors de la réunion du 17 avril 2024 consacrée à l'accès au sport pour les personnes en situation de handicap ou de vulnérabilité sociale.

Les travaux ont alors débouché sur la constitution d'un groupe de travail spécifique puis sur l'organisation, sous l'égide de la commission, d'un événement tenu le 13 mai 2025 à Rouen et consacré à l'activité physique adaptée et aux publics en situation de précarité économique. Cette initiative visait à rapprocher les acteurs du sport-santé et les acteurs de l'accompagnement social afin de renforcer les coopérations à l'échelle du territoire de santé. Cette initiative a été soutenue par le Conseil territorial Rouen-Elbeuf qui a introduit la manifestation. L'idée de la CSP était ici de concevoir et de modéliser l'événement afin qu'il puisse être facilement organisé à l'initiative d'autres conseils territoriaux. Le CTS de l'Eure a souhaité s'inscrire dans cette démarche et organiser un événement similaire en juin 2026.

- **Développer le pouvoir d'agir des personnes vivant avec une maladie chronique**

La question de l'Éducation Thérapeutique du Patient (ETP) a constitué un autre axe important des travaux de la commission.

La réunion du 15 octobre 2024 a été entièrement consacrée à ce sujet avec les interventions de l'ARS, de Planeth Patient et de Promotion Santé Normandie.

Les échanges ont souligné l'importance croissante de l'ETP face à l'augmentation des maladies chroniques, la nécessité d'améliorer l'accès aux programmes pour les personnes en situation de précarité ou de handicap, le développement de la formation des professionnels, la reconnaissance du rôle des patients experts et l'intérêt d'élargir les programmes à davantage de pathologies.

Cette thématique s'est pleinement inscrite dans la volonté de la commission de réaffirmer l'importance de l'autonomie des personnes et de leur capacité à devenir actrices de leur santé.

3- Une commission qui a progressivement affirmé son rôle

Au cours de cette mandature, la Commission Spécialisée Prévention a cherché sa place au sein de la démocratie en santé régionale

Elle a tout d'abord constitué un espace d'acculturation et de partage autour des concepts de promotion de la santé. La réunion fondatrice du 16 mars 2022 a permis aux membres

issus d'horizons variés de construire une culture commune autour des déterminants de santé, des inégalités sociales de santé, de l'approche globale de la santé et de la promotion de la santé comme levier d'action publique.

La commission s'est ensuite affirmée comme une instance de réflexion stratégique et de contribution aux politiques régionales de santé. Ses travaux ont accompagné plusieurs démarches structurantes, en particulier l'élaboration du Projet Régional de Santé en 2023. La commission a formulé des recommandations visant à renforcer la participation citoyenne, à mieux prendre en compte les réalités territoriales et à promouvoir une approche davantage centrée sur la prévention et la réduction des inégalités sociales de santé.

La commission a également contribué à faire émerger de nouvelles préoccupations, notamment autour de la santé mentale, du vieillissement, de la prévention de la perte d'autonomie, de l'approche « Une seule santé » ou encore de l'articulation entre prévention, environnement et qualité de vie.

Enfin, la fin de mandature marque une évolution notable de la commission vers une fonction plus opérationnelle. La constitution d'un groupe de travail dédié à l'activité physique adaptée puis l'organisation, en mai 2025, d'un premier événement consacré à l'activité physique et aux publics en situation de précarité témoignent de la volonté de la CSP de dépasser le seul cadre consultatif pour devenir également un espace d'impulsion, de mobilisation des acteurs et de valorisation des initiatives inspirantes sur les territoires.

4- Des pistes et recommandations pour la prochaine mandature

Cette mandature aura permis de conforter la Commission Spécialisée Prévention comme un lieu de dialogue, de plaidoyer et de proposition au service d'une vision ambitieuse de la prévention, fondée sur la promotion de la santé, la participation des populations et la réduction des inégalités.

À l'issue de ces cinq années de travaux, les membres de la commission souhaitent partager plusieurs enseignements et points de vigilance susceptibles d'éclairer les travaux de la prochaine mandature.

- **Renforcer les articulations avec les autres commissions de la CRSA**

La prévention constitue un sujet par nature transversal, qui croise de nombreuses thématiques traitées par les autres commissions spécialisées de la CRSA.

Les membres de la CSP soulignent ainsi l'intérêt de développer davantage les échanges et les travaux inter-commissions sur des sujets partagés, tels que le pouvoir d'agir des populations, les inégalités sociales de santé, la santé mentale ou encore l'accès aux droits. Cette approche favoriserait une meilleure cohérence des réflexions conduites au sein de la CRSA et permettrait de porter des positions communes sur certains enjeux majeurs en soutien à la fonction plaidoyer de la Conférence.

- **Développer des modalités de travail favorisant la mobilisation des acteurs**

L'expérience acquise au cours de cette mandature montre l'intérêt de compléter les travaux habituels de la commission (avis, contributions, recommandations) par des démarches plus opérationnelles associant les acteurs de terrain.

L'organisation de la journée consacrée à l'activité physique adaptée et à la précarité a illustré la capacité de la commission à favoriser les échanges entre acteurs, à valoriser des initiatives inspirantes et à contribuer à l'émergence d'une culture commune autour d'un enjeu de santé publique.

Les membres considèrent que ce type de démarche pourrait être reconduit lors de la prochaine mandature sur des thématiques prioritaires de prévention.

Dans cette perspective, ils proposent d'étudier l'opportunité d'organiser une journée régionale consacrée à la prévention et à la promotion de la santé à l'occasion de la publication de la future feuille de route régionale de lutte contre les cancers 2026-2030.

- **Ouvrir davantage les travaux de la commission à des expertises extérieures**

Les membres soulignent également l'intérêt d'associer ponctuellement aux travaux de la commission des personnes ressources ou des acteurs ne siégeant pas au sein de la CRSA.

Selon les sujets traités, cette ouverture permettrait de mobiliser des expertises complémentaires, qu'elles soient thématiques, institutionnelles, professionnelles ou issues de l'expérience des usagers, et ainsi d'enrichir les analyses et recommandations produites par la commission.

- **Favoriser l'acculturation des nouveaux membres à la promotion de la santé**

L'expérience de la mandature a montré l'importance de disposer d'un socle commun de connaissances et de références en matière de prévention et de promotion de la santé.

Compte tenu du renouvellement régulier des membres, il pourrait être utile de mettre à disposition de la future commission un kit d'acculturation ou un parcours d'accueil permettant de partager les concepts, les repères et les références nécessaires à la compréhension des travaux de la CSP.

- **Mieux valoriser les compétences des membres**

Enfin, les membres de la commission proposent de faciliter l'identification des compétences et expertises présentes au sein de la CSP, par exemple à travers la constitution d'un annuaire des membres comprenant une présentation succincte de leurs parcours, fonctions et domaines d'expertise.

Un tel outil favoriserait la mobilisation des compétences adaptées aux différents travaux de la commission et pourrait également faciliter les coopérations avec les autres commissions de la CRSA.